

**VENTE, PAR LA COMMUNE, A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU DE TERRAINS A LA Z.A. DU VERN**

Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal qu'afin de mener à bien le projet d'extension de la zone d'activité du Vern, la Communauté de Communes du Pays des Landivisiau s'est porté acquéreur des parcelles suivantes :

- ZB N° 59 d'une superficie de 9 840 m<sup>2</sup>,
- ZB N° 228 d'une superficie de 6 817 m<sup>2</sup>,
- ZB N° 231 d'une superficie de 11 314 m<sup>2</sup>,
- ZB N° 232 d'une superficie de 14 397 m<sup>2</sup>,
- ZB N° 319 d'une superficie de 2 482 m<sup>2</sup>,
- ZB N° 341 d'une superficie de 956 m<sup>2</sup>,
- ZB N° 389 d'une superficie de 697 m<sup>2</sup>,
- ZB N° 371 d'une superficie de 6 731 m<sup>2</sup>,
- ZB N° 373 d'une superficie de 1 011 m<sup>2</sup>,

VU l'avis de France Domaine, en date du 23 janvier 2015, fixant la valeur vénale de ces terrains d'une superficie totale de 54 245 m<sup>2</sup> à 148 506 €,

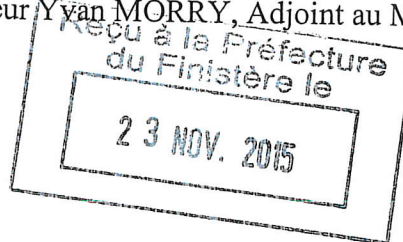
VU l'avis favorable de la commission « Economie - Projets urbains - Foncier » en date du 29 octobre 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,



AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de vente qui sera passé en la forme notarié au rapport de Maître Mathieu PRIGENT, notaire associé à Landivisiau,

FIXE le prix de vente de ces terrains à 148 506 €,

PRECISE que les frais de notaire afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 6 novembre 2015

Le Maire,  
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 20.11.2015

Et de la publication, le 13.11.2015

Fait à Landivisiau, le 20.11.2015

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

